

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025

L'AN deux mil vingt-cinq, le dix juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONS, dûment convoqué le 01/07/2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier CHASSAIN, Maire.

PRESENTS : 8

Didier CHASSAIN, Brigitte FAYET, Jérôme GIBOIN, Valérie BOUCHERET, Nadine DURAND, Nadine PAGET, Jean-François DOUCE, Davy MAYMONT

ABSENTS représentés : 4

Marc TERRET, conseiller, a donné procuration à Didier CHASSAIN
Maïder GAGER, conseillère a donné procuration à Nadine DURAND
Danielle LISA, conseillère a donné procuration à Valérie BOUCHERET
Laëtitia FERREIRA, conseillère a donné procuration à Nadine PAGET

ABSENTS : 2

Jean-Luc BARDOT, Julie TISSIER-PIET

VOTANTS : 12

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le **quorum est atteint**.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Nadine DURAND est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

A DEBATTRE

Approbation du compte rendu de la dernière réunion du 06/06/2025 : il n'y a pas de remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION DU TARIF LOCATION DE LA SONO : Monsieur le Maire explique que suite de l'achat de la nouvelle sono portative, il convient de modifier le prix de la location ainsi que le montant du chèque de caution.

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 précitée.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

DE FIXER le tarif de la location de la sono portative selon les modalités suivantes, à compter du 1^{er} juillet 2025 :

- Tarif : 50,00 € de location par utilisation
- Un chèque caution de 800 € sera demandé à chaque location.

ATC DEMANDE D'ACQUISITION DE LA PARCELLE : M. le Maire informe le Conseil que ATC France, propriétaire du pylône Télécom nous relance pour acheter la parcelle sur laquelle ledit pylône est installé. Il rappelle que ATC nous loue l'emplacement 2 000 € par an et qu'ils nous avaient fait une proposition d'achat à 20 000 € que l'on a refusée. Jérôme propose de les contacter pour discuter d'un nouveau prix d'achat. **APRES DELIBERATION, à l'unanimité des membres, le CONSEIL MUNICIPAL confie à Jérôme le soin de négocier un autre prix, la décision du Conseil sera prise en fonction.**

VENTE DU MATÉRIEL COMMUNAL : M. le Maire explique qu'il faut fixer des prix de vente du matériel communal dont la commune veut se séparer. **APRES DELIBERATION, à l'unanimité des membres, le CONSEIL décide de fixer les prix de vente comme suit :**

- Tracteur International 423 : 3 000 €
- Bétonnière 1 sac : 500 €
- Mécabenne 2m : 500 €

TERRAIN DE PÉTANQUE PLACE DE LA BASCULE À BONNAT : M. le Maire présente le devis de l'entreprise « LISA ESPACES VERTS » pour la réalisation de ce terrain de pétanque. Le devis s'élève à 6 439,20 € TTC. **APRES DELIBERATION, à l'unanimité des membres, le CONSEIL MUNICIPAL accepte ce devis et décide de procéder à une Décision Modificative sur le budget Investissement pour le réaliser en 2025.**

DECISION MODIFICATIVE : Comme expliqué précédemment, il s'agit d'ouvrir une opération « Voirie » en Investissement pour financer le coût du terrain de pétanque, mais aussi des busages de fossés qui vont avoir lieu. **APRES DELIBERATION, à l'unanimité des membres, le CONSEIL MUNICIPAL décide d'enlever, sur le budget Commune de l'exercice 2025, 12 000 € à l'opération « Salle polyvalente » pour les affecter aux opérations « Aire de jeux Bonnat » et « Busage des voiries », ce qui donne le tableau suivant :**

CREDITS A OUVRIR :

Imputation	Nature	Montant
Opération 83	AIRE DE JEUX BONNAT	7 000,00 €
Opération 111	BUSAGE DES VOIRIES	6 000,00 €
Total		13 000,00 €

CREDITS A REDUIRE :

Imputation	Nature	Montant
Opération 114	SALLE POLYVALENTE	13 000,00 €
Total		13 000,00 €

PLAINE LIMAGNE : SAVOIR ROULER À VÉLO : M. le Maire présente le projet de la communauté de communes Plaine Limagne concernant l'organisation de sessions « Savoir Rouler A Vélo ». C'est un programme national structuré en trois étapes (Savoir pédaler, Savoir circuler et Savoir rouler à vélo) qui permet aux enfants de CM1 et CM2 d'acquérir les compétences nécessaires pour circuler à vélo en toute sécurité sur la voie publique. Deux agents de Plaine Limagne ont été formés pour animer 4 séances (10h au total) en dehors du temps scolaire et sont habilités pour décerner le diplôme APER (Attestation de Première Education à la Route). La commune doit simplement organiser le recrutement des jeunes, fournir une salle et une aire de circulation, et elle n'a aucune participation financière. **APRES DELIBERATION, à l'unanimité des membres, le CONSEIL MUNICIPAL décide d'adhérer à ce dispositif et de le présenter aux jeunes de la commune.**

CONSTITUTION DE LA CIAF – COMMISSION INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT FONCIER : M. le Maire explique qu'il faut constituer une Commission Intercommunal d'Aménagement Foncier en vue de procéder à la révision de la réglementation des boisements sur les communes de Beaumont-les-Randan, Châteldon, Limons, Luzillat, Maringues, Mons, Randan, Ris, Saint-Denis-de-Combarnazat, Saint-Priest-Bramefant, Saint-Sylvestre-Pragoulin et Villeneuve-les-Cerfs. Pour Mons, elle comprend, outre le Maire et 3 exploitants désignés par la Chambre d'agriculture, trois propriétaires, exploitants ou non, possédant des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, dont deux titulaires et un suppléant, et quatre propriétaires forestiers sur la commune, dont deux titulaires et deux suppléants. Le Conseil Municipal devra élire les 3 premiers et désigner les 4 suivants. M. le Maire propose de faire un appel à candidature par affichage et par publication sur Panneau Pocket. **APRES DELIBERATION, à l'unanimité des membres, le CONSEIL MUNICIPAL approuve cette proposition et décide de lancer l'appel à candidature rapidement afin de choisir les membres de la commission à la réunion de Septembre.**

SITE INTERNET RESTAURANT « L'ALAMBIC » : M. Degout, gérant de l'Alambic voudrait créer un site internet pour le restaurant et demande une contribution à la commune. **APRES DELIBERATION, à l'unanimité des membres, le CONSEIL MUNICIPAL est d'accord pour aider M. Degout à réaliser ce site internet, mais lui demande de faire faire d'autre devis avant de se prononcer sur le montant de sa participation.**

RÉNOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL DE L'ÉCOLE : M. le Maire fait le point sur l'avancement des travaux et annonce les subventions notifiées : Etat : 36 459 €, Région : 46 612 € et Département : 10 000 €, ce qui fait 75% de subventions sur une estimation de travaux à 121 530 € HT. Il présente le devis de l'électricien de 2 133,56 € TTC, afin de remettre aux normes le tableau électrique. **APRES DELIBERATION, à l'unanimité des membres, le CONSEIL MUNICIPAL accepte ce devis.**

ANCIENNE POMPE A BRAS DES POMPIERS : M. le Maire explique que cette vieille pompe n'intéresse pas les musées contactés. **APRES DELIBERATION**, à l'unanimité des membres, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide de la fixer dans le parterre au-dessus de l'école et de l'agrémenter par des pots de fleurs.

INFORMATIONS

PLAINE LIMAGNE : CRÉATION D'UN SERVICE ADS (Autorisation du Droit des Sol) : M. le Maire rappelle que la commune a adhéré à ce service proposé par la Communauté de communes Plaine Limagne et informe le conseil qu'il sera opérationnel à partir du 1^{er} janvier 2026. Les documents d'urbanisme (PC, DP CU,) seront donc traités par la Communauté de communes après avis du Maire.

AMÉNAGEMENT PARC PAYSAGER ET DE LOISIRS « LES RAMBAUDS » : les travaux sont commencés, une visite par le Conseil Municipal des Jeunes est prévue bientôt. Sur une estimation de travaux à 61 159 € HT, nous avons obtenu 24 463 du Conseil départemental et 15 290 € de la Communauté de communes par le biais du fonds de concours, l'Agence de l'eau n'ayant pas encore répondu.

VISITE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET REPAS DU CONSEIL : La visite a eu lieu le mercredi 2 juillet où nous avons été reçus par notre députée, Mme Christine Pires-Beaune, et le repas a eu lieu le dimanche 6 Juillet au restaurant du Château de la Roche, dans la Loire.

RETRAITE DE MADAME LONGEAC : son pot de départ a eu lieu vendredi 4 Juillet en présence de représentants du conseil d'école, de l'Ecole Buissonnière, du conseil municipal de Mons et de Beaumont et de ses collègues enseignantes et Atsem.

Prochaine réunion : Jeudi 4 septembre 2025, à 19h00.

Ont signé les membres présents